

MISSION DE PRÉFIGURATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE



Jean-Sébastien NICOLAS

Chargé de mission
pour la préfiguration de l'ARB de Guadeloupe
septembre 2020



PRÉSENTATION DU PROJET

S'ENGAGER ...
POUR LA BIODIVERSITÉ DES ILES DE GUADELOUPE

PREAMBULE

Avec la possibilité offerte aux Régions de créer, avec l'Office français de la biodiversité (OFB), des Agences régionales de la biodiversité (ARB), la collectivité régionale de Guadeloupe a saisi cette opportunité pour affirmer sa position de chef de file sur cette thématique.

Pour ce faire, un partenariat entre la Région, l'OFB et l'Etat fixe les conditions de la conduite d'une mission de préfiguration d'une ARB de Guadeloupe permettant :

- d'assurer une meilleure coordination de l'action publique en faveur de la biodiversité, et la mise en œuvre effective du plan d'actions issu du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB), du schéma d'aménagement régional (SAR), du schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) ;
- de faire prendre en compte la préservation de la biodiversité de l'archipel dans les politiques publiques ;
- et de créer de la valeur « ajoutée » par rapport à la situation actuelle grâce à cette nouvelle structure.

CONTEXTE

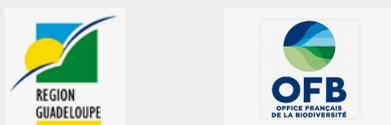
La loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale précise que la Région, en qualité de chef de file, organise les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics dans le domaine de la protection de la biodiversité.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, modifiée par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement permet aux régions et à l'office français pour la biodiversité (OFB) de mettre en place conjointement des agences régionales de la biodiversité (ARB). Ces dernières exercent leurs missions dans le champ des missions de l'OFB (sauf la police).

La mission de préfiguration pour une Agence régionale pour la biodiversité (Guadeloupe) en 2016 confiée à Ferdy LOUISY, président du Parc national de la Guadeloupe, par Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, faisait des préconisations sur ce que pourrait être une telle structure en Guadeloupe.

Une convention cadre de partenariat est signée entre la Région, l'AFB (devenue OFB) et l'Etat le 30/11/2018 pour définir les conditions de création d'une ARB en Guadeloupe

Comité de pilotage (COPIL)



Finance la mission, conduit le processus de préfiguration, décide des actions à mener et s'appuie sur le COPS et le COTECH

Comité d'orientation politique et stratégique (COPS)



F. LOUISY
P. OBERTAN

Apporte son expertise pour la définition des attentes et besoins du territoire

Comité technique des opérateurs de la biodiversité (COTECH)



Contribue à la rédaction de la feuille de route et au plan d'action

1 - LES ATTENTES ET BESOINS DU TERRITOIRE



La première phase des travaux de la mission s'est fixée pour objectif d'identifier des ressources, des attentes et des besoins du territoire pour construire une Agence régionale de la biodiversité « sur mesure ».

Cette demande émane de l'Agence française pour la biodiversité (devenu Office français de la biodiversité), l'Etat et la Région Guadeloupe, soucieux de ne pas créer une structure supplémentaire et d'être à l'écoute des acteurs de l'archipel

SE CONCERTER ...

**POUR LA BIODIVERSITÉ DES
ILES DE GUADELOUPE**

L'ORGANISATION

Comité d'orientation politique et stratégique : OFB, DéAL, Région, Département, établissements publics de coopération intercommunale, Comité Eau Biodiversité, Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, personnalités qualifiées

Mission : assurer une concertation et identifier les ressources, attentes et besoins du territoire

Nombre de réunions : 6 sessions d'audition de 28 structures et organisations

Autres : 3 ateliers avec les EPCI, 33 entretiens d'organismes publics et privés 1 séminaire de restitution (28/09/2019)

Période : février à septembre 2020

RESSOURCES

Les échanges ont permis de mettre en évidence une grande richesse de compétences et de savoirs éparpillés et inégalement déployés à l'échelle du territoire. Tout l'archipel n'est donc pas couvert de manière équitable, et des thématiques restent orphelines (nature en ville, biodiversité ordinaire).

GOVERNANCE SOUHAITÉE

La gouvernance souhaitée par les acteurs est basée sur leur large participation et des échanges facilités entre eux. L'ARB se devrait également de porter une volonté politique et d'avoir une capacité à décider.

FONCTIONNEMENT ATTENDU

Pour son action au quotidien, il est attendu de l'ARB une ingénierie technique et administrative, et une bonne expertise en matière de biodiversité.

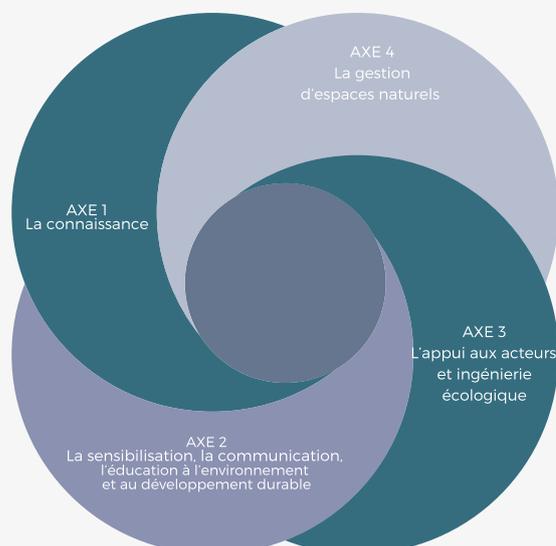
Les acteurs souhaitent disposer d'un guichet unique et qu'il y ait une mise en cohérence de l'action publique à travers l'ARB.

ENJEUX IDENTIFIÉS

Les enjeux identifiés sont :

- une gouvernance équilibrée entre représentativité large, et capacité à décider et agir ;
- Un fonctionnement optimisé avec des moyens opérationnels adaptés pour être efficient ;
- Des missions réalisables et en adéquation avec le territoire.

MISSION ATTENDUES



2- UN CADRE POUR AGIR



Lors de cette deuxième phase de la mission, la future Agence régionale de la biodiversité de Guadeloupe a été pensée dans l'action pour répondre aux attentes et aux besoins du territoire identifiés dans la phase précédente.

L'expertise des opérateurs de la biodiversité de Guadeloupe, réunis au sein d'un comité technique, a permis la construction d'une feuille de route et d'un plan d'action des trois premières années d'existence de l'ARB. Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle d'une partie des résultats des ateliers avec les acteurs réalisés lors de l'élaboration du SRPNB.

AGIR ENSEMBLE...

**POUR LA BIODIVERSITÉ DES
ILES DE GUADELOUPE**

L'ORGANISATION

Comité technique des opérateurs (COTECH) : Office national des forêts, Parc national de la Guadeloupe, Office de l'eau de la Guadeloupe, Conservatoire du littoral, Département, Région, OFB et DÉAL.

Mission : construire la feuille de route et le plan d'action de la future ARB

Nombre de réunions : 2 ateliers plan d'action (SRPNB/ARB) + 4 réunions du COTECH + séances de travail en bilatéral et divers échanges

Période : octobre 2019 à février 2020

APPORT D'UNE PLUS-VALUE

Le COTECH a inscrit la feuille de route dans le cadre d'une plus-value à apporter et a proposé que :

- L'ARB soit une structure de mutualisation de missions et de moyens pour la coordination, le pilotage et la mise en cohérence d'actions pour le territoire ;
- La définition et la mise en œuvre du premier plan d'action sur 3 ans qui entre dans le champ d'interventions défini ;
- La mise en œuvre de ce plan d'action se fasse dans le cadre de la mutualisation par voie de conventionnement ou contractualisation .

AXES D'INTERVENTION

Au sens de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'ARB exerce ses missions dans le champ des missions de l'OFB, à l'exception des missions de police et de délivrance du permis de chasser.

Ainsi, 7 grands axes d'intervention ont été détaillés dans la feuille de route :

- Amélioration et mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité ;
- Mise en œuvre des schémas et plans nationaux sur la biodiversité ;
- Appui technique et financier, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations de protection de la nature) ;
- Formation, information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne ;
- Appui à la gestion des espaces et des espèces ;
- Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages ;
- Coopération interrégionale et actions d'internationalisation.

PLAN D'ACTION

1. Coordonner la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'acquisition de la connaissance
2. Disposer d'une cartographie à jour des ZNIEFF
3. Doter chaque commune d'un atlas de la biodiversité
4. Mettre à disposition des Communes et des EPCI le génie écologique pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
5. Animer les PNA et réaliser des plans directeurs de conservation
6. Associer les collectivités, acteurs privés et les associations à la conservation
7. Animer la stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes
8. Créer un observatoire de la biodiversité
9. Devenir un conservatoire botanique national
10. Coordonner les appels à projet
11. Valoriser les politiques publiques en matière de biodiversité
12. Proposer une offre de formation pluriannuelle en matière de génie écologique aux collectivités de la Guadeloupe
13. Proposer une offre de formation aux professionnels et aux associations de la Guadeloupe sur la connaissance de la biodiversité et des milieux
14. Structurer le tissu associatif pour qu'il soit plus efficace pour la préservation de la biodiversité
15. Constituer une offre structurée pour intervenir en milieu scolaire
16. Appuyer l'aménagement et la gestion par les collectivités des terrains du CDL

3 - UN OUTIL OPÉRATIONNEL



Cette dernière phase consiste à définir les éléments constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité.

En effet, pour qu'une structure puisse exister et soit en mesure d'agir, il lui faut un cadre juridique, une gouvernance, une organisation et des moyens humains et financiers.

L'OUTIL SUR MESURE ...

**POUR LA BIODIVERSITÉ DES ILES DE
GUADELOUPE**

L'ORGANISATION

Intervenants : cabinet juridique et équipe pluridisciplinaire (organisation, RH, finance).

Missions :

- définition et élaboration du statut juridique ;
- définition de l'organisation, du fonctionnement, et des moyens humains et financiers (en cours).

Nombre de réunions : - 4 réunions du COPIL pour le statut
- réunions, entretiens et ateliers pour l'organisation et le fonctionnement (en cours).

Période : Février 2020 à février 2021

AGENCE DE LA BIODIVERSITÉ DES ILES DE GUADELOUPE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

